Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

18 MARS 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 MARS 2026 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement) 3

1.1 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Modèle du "mini-accueil"» 3

1.2 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Impacts des réformes des gouvernements Azur sur la fréquentation des écoles de devoirs» 4

1.3 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Crèche intergénérationnelle et itinérance ludique» 6

1.4 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Quelle place pour les écoles de devoirs dans la réforme de l'accueil temps libre (ATL)?» 8

1.5 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Cyberharcèlement» 10

1.6 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Suivi préventif et soutien à la parentalité: rôle central des partenaires enfants-parents» 12

1.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Semaine de sensibilisation du réseau "Parents-Secours"» 14

1.8 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Mise en place de garderies payantes» 16

1.9 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Neutralité dans l'accueil temps libre (ATL)» 18

1.10 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Maladies cardiovasculaires» 20

1.11 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Protection des jeunes face aux contenus suicidaires sur les réseaux sociaux» 21

1.12 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Jeunes et cancer colorectal» 23

1.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Travail précoce des adolescents de 15 ans: quel signal pour notre politique de jeunesse?» 25

2 Ordre des travaux 28

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Modèle du "mini-accueil"»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, la création de nouvelles places d'accueil est un défi fondamental. Nous en parlons à chacune de nos réunions de commission. Pour atteindre cet objectif, le secteur de la petite enfance propose un modèle innovant: le mini-accueil.

Je précise que c'est un modèle encore différent du co-accueil. Ce dernier est issu d'une expérience appelée «co-accueil lieu tiers». Il a été créé dans un cadre extinctif pour donner un réel statut de salariée aux co-accueillantes qui n'étaient pas à leur domicile, mais dans un lieu souvent fourni par le service d'accueil d'enfants (SAE) ou la commune.

Le mini-accueil, quant à lui, serait une structure rattachée à un SAE dans laquelle deux professionnelles accueilleraient chacune quatre enfants – soit huit équivalents temps plein (ETP) pour un maximum de huit à dix enfants, en fonction de la plage horaire souhaitée par les familles –, en étant sous un contrat de travail salarié classique, c'est-à-dire de 38 heures par semaine, dans des plages horaires et des jours d'ouverture réduits. Il s'agirait d'un accueil de proximité, pouvant être créé aussi bien dans des zones rurales qu'en ville et répondant à la demande de parents qui souhaiteraient une structure plus petite qu'une crèche, mais avec une plus grande disponibilité de l'accueil, les remplacements étant permis par du personnel de renfort volant. Ce modèle innovant est particulièrement intéressant et a été étudié par le secteur pour permettre une installation rapide dans un cadre clair.

Madame la Ministre, votre cabinet est-il au courant de l'existence de ce modèle? Vos services ont-ils étudié cette piste? Dans l'affirmative, quelle est votre position? Pourquoi ce modèle est-il absent de la note d'intention du gouvernement concernant le nouveau contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Cette initiative est-elle discutée dans le cadre de la *task force* «Modèles innovants»?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame

la Députée, je suis bien informée de ce modèle de mini-accueil. Il a été développé au sein de la Plateforme des accueillantes, qui regroupe les opérateurs du secteur de l'accueil de la petite enfance, et plus particulièrement de l'accueil dit familial.

Ce nouveau modèle a été présenté à la *task force* «Modèles innovants» le 28 août dernier et est en cours d'analyse de faisabilité et d'impact par l'organisation de conseil BDO. Les résultats de ce travail sont attendus dans le courant du premier semestre de 2026. Ils alimenteront le contrat de gestion de l'ONE et la future programmation des milieux d'accueil.

Le modèle de mini-accueil est bien repris dans la note d'intention, mais, il est vrai, pas de manière explicite. Afin de construire de nouvelles solutions pour le financement d'organisations et la création de nouvelles places d'accueil, tous les modèles existants sont pris en compte, y compris le mini-accueil. Pour rappel, la note d'intention a pour objectif de préciser l'étendue des missions et des services que l'ONE devrait être amené à mettre en œuvre dans le cadre de son prochain contrat de gestion. Notre but était d'ouvrir le débat et non de le refermer sur les solutions toutes faites.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je ne doutais pas que vous étiez informée de l'existence de ce modèle, Madame la Ministre. Je voudrais vous remercier pour toutes les précisions que vous venez de m'apporter.

1.2 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Impacts des réformes des gouvernements Azur sur la fréquentation des écoles de devoirs»

M. Ersel Kaynak (PS). – Les écoles de devoirs (EDD) constituent un levier essentiel d'égalité des chances. Au-delà de l'aide apportée pour la réalisation des devoirs, ces structures jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement global des enfants. Un tel accompagnement est très important au regard de la crise liée à la santé mentale des jeunes.

En outre, les EDD offrent un cadre sécurisant favorisant l'accès à la culture, développent l'autonomie et la confiance en soi et constituent un espace de socialisation et d'émancipation pour les enfants issus de milieux fragilisés. De fait, les enfants qui fréquentent ces structures sont très souvent issus de milieux socio-économiques précaires et ne bénéficient pas, ou peu, de soutien scolaire à la maison.

Dans ce contexte, les différentes réformes menées par le gouvernement wallon et le gouvernement fédéral, notamment la réforme du chômage, la suppression de la gratuité des cantines et des fournitures scolaires et la hausse des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, risquent de peser davantage sur le budget des ménages les plus fragiles. Face à cette accumulation de mesures, de nombreuses familles pourraient être contraintes d'opérer des arbitrages budgétaires. Même si les EDD réclament généralement des participations financières très faibles, il est

évident que, pour certaines familles, chaque euro compte. Nous sommes donc en droit de craindre que les contraintes économiques affectent la fréquentation des EDD ou la participation aux activités qu'elles proposent. Une telle évolution aurait des conséquences importantes sur le suivi scolaire et l'épanouissement global des enfants concernés.

Madame la Ministre, que révèlent les indicateurs relatifs à l'évolution de la fréquentation des EDD dans le contexte socio-économique actuel? Le gouvernement a-t-il évalué l'impact que l'augmentation du coût de la vie et les différentes réformes socio-économiques pourraient avoir sur l'accès des familles les plus précarisées aux EDD? Envisagez-vous d'adopter des mesures de soutien aux familles les plus fragiles pour que leurs enfants puissent continuer de bénéficier de l'accompagnement proposé par les EDD? Le gouvernement entend-il soutenir et renforcer le rôle des EDD dans la lutte contre l'inégalité scolaire et dans l'accompagnement global des enfants?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, les rapports annuels de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) contiennent des données chiffrées à ce sujet. L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), les coordinations régionales des EDD et la Fédération francophone des écoles de devoirs (FFEDD) réalisent également un état des lieux régulier. Enfin, une commission d'avis émet régulièrement des avis d'initiative.

Les données montrent que le nombre de présences subventionnées d'enfants âgés de 6 à 15 ans dans les EDD s'est stabilisé au cours des deux dernières années, après la hausse observée en 2020-2021. En 2023-2024, 870 000 présences ont été comptabilisées, soit un nombre très proche de celui de 2022-2023. Parallèlement, le montant total des subventions accordées aux EDD poursuit une progression régulière. Il est passé d'environ 2,3 millions d'euros en 2020 à un peu plus de 3,2 millions d'euros en 2024.

Nous ne disposons pas d'une évaluation précise de l'impact de l'augmentation du coût de la vie et des différentes réformes en cours sur les EDD, mais je suis bien consciente que ces différentes réformes exercent une pression croissante sur ces dernières et sur les familles.

Je reste particulièrement attentive à l'accessibilité des EDD pour les enfants issus de milieux fragilisés. Le maintien des subventions constitue un levier essentiel à cet égard. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre de la réforme de l'accueil temps libre (ATL) intègrent cette préoccupation afin de veiller à préserver l'accès à ces dispositifs d'accompagnement pour les enfants et les familles qui en ont le plus besoin. Le gouvernement est donc pleinement conscient du rôle essentiel des EDD.

Les EDD jouent également un rôle de prévention sociale. L'accès aux activités proposées par les EDD constitue un levier essentiel d'émancipation et de lutte contre la précarité infantile. Ces activités permettent aux enfants d'exercer leurs droits fondamentaux lorsque leurs familles ne sont pas dans de bonnes conditions pour les garantir.

Je reste convaincue que chaque euro investi dans l'accompagnement éducatif précoce permet d'éviter des coûts bien plus élevés liés au décrochage scolaire, au chômage, à la dépendance aux aides sociales et aux problématiques de santé au sens large, mais permet aussi et surtout à certains enfants de profiter d'une bulle d'oxygène et de détente.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre engagement à soutenir les EDD. Si leur fréquentation est certes stabilisée, elles font face à un manque de places et de membres du personnel, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles.

Deux éléments m'inquiètent particulièrement.

Premièrement, je crains que les communes n'aient plus la possibilité de poursuivre leur soutien aux EDD par le biais de subventions, et ce, parce qu'elles sont elles-mêmes soumises à de multiples contraintes et pressions financières. De même, la mise à disposition gratuite de locaux semble menacée. Certaines communes, particulièrement celles concernées par le Plan «Oxygène», sont obligées de revoir leurs aides à la baisse en raison des décisions prises par le gouvernement de la Région wallonne, faisant ainsi peser davantage de charges sur les EDD.

Deuxièmement, je crains que les normes d'encadrement du personnel et le type de contrats alloués soient également revus à la baisse. En effet, les EDD ne sont plus en mesure d'offrir des contrats à durée indéterminée (CDI) à leurs travailleurs, qui sont contraints de multiplier les contrats à durée déterminée (CDD). Une telle instabilité de l'emploi n'est pas optimale pour garantir la bonne prise en charge des enfants.

1.3 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Crèche intergénérationnelle et itinérance ludique»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – L'ASBL Maison Marie Immaculée propose un réseau de lieux de vie dans le Hainaut, le Brabant wallon et à Bruxelles. Les services aux aînés, à la petite enfance ou au handicap sont tournés vers une recherche d'autonomie et évoluent selon les besoins et les attentes. À Neufvilles, cette ASBL a inauguré tout récemment la crèche Graines de Bonheur, d'une capacité de 42 places. Elle est installée à côté de la maison de repos La Maison du Grand Chemin et les deux espaces sont reliés, permettant une interaction entre les tout-petits et les aînés.

Graines de Bonheur propose un modèle de crèche intergénérationnelle. Ainsi, les résidents de la maison de repos peuvent devenir papys ou mamys conteurs. Des promenades, activités ludiques, activités et ateliers sont également organisés. C'est une manière de permettre aux aînés d'être en contact avec des enfants, en les sortant de leur environnement habituel et d'un éventuel isolement. Pour les plus jeunes, c'est un moyen de socialisation. Sans oublier que ce modèle permet aussi aux membres du personnel parents d'un enfant en bas âge de le faire accueillir à proximité de leur lieu de travail, que ce soit dans la maison de repos ou dans la crèche.

L'ASBL Maison Marie Immaculée envisage de déménager sa crèche d'Uccle pour la rapprocher de la maison de repos située dans la même commune. À Charleroi, un projet de crèche adossé à la maison de repos est sur les rails.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce modèle de crèche intergénérationnelle, permettant au personnel d'assurer l'organisation et le bon déroulement d'activités, d'ateliers ou encore de promenades entre les générations? L'approche pédagogique que constitue l'itinérance ludique est-elle connue et valorisée au sein de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Le cadre réglementaire actuel de l'ONE facilite-t-il ou limite-t-il la mise en œuvre d'activités régulières entre maisons de repos et milieux d'accueil? Des mécanismes de soutien ou d'appels à projets pourraient-ils être envisagés afin d'encourager ce type d'initiatives?

En tant que ministre de l'Enfance, disposez-vous d'études ou d'informations concernant les bienfaits de cette approche, tant pour les aînés que pour les enfants? Dans un contexte d'austérité budgétaire, au regard des difficultés actuelles rencontrées par les milieux d'accueil pour assurer leurs missions, un modèle de ce type présente-t-il une plus-value organisationnelle, voire économique? Enfin, disposez-vous d'un recensement des initiatives intergénérationnelles existant dans les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, votre question me permet de mettre en lumière certaines pratiques qui constituent un bel outil de cohésion sociale destiné à nos aînés. En effet, j'ai connaissance de projets similaires à celui que vous avez cité en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment lorsqu'une crèche et une maison de repos sont gérées par un même pouvoir organisateur ou lorsqu'un milieu d'accueil occupe des locaux à proximité d'une maison de repos. Cette proximité favorise évidemment les liens.

Le projet d'accueil de la crèche prévoit alors un descriptif et un cadre pour ces partages. Ils se concrétisent par des activités communes ponctuelles comme de la lecture, des comptines, une promenade, des moments conviviaux lors de fêtes, comme à Noël. Les enfants sont toujours accompagnés par un membre du personnel d'accueil des enfants.

Outre le projet qui vient d'être inauguré et que vous avez mentionné, il existe d'autres projets, comme ceux des crèches du CPAS de Gembloux ou ceux de crèches à Saint-Ghislain, pour ne citer que ces deux exemples. Pour rappel, l'ONE n'est pas employeur des milieux d'accueil. Le cadre réglementaire n'intervient pas dans la mise en œuvre d'activités. En effet, il s'agit d'un choix du pouvoir organisateur que celui-ci développe dans son projet d'accueil.

Si je suis plus que favorable aux activités de ce type, j'estime néanmoins qu'il faut intégrer des points d'attention dans le développement de ces projets. Tout d'abord, il faut que les bénéfices du projet pour les enfants et les aînés restent la priorité. Ensuite, il convient de porter une attention particulière au bien-être, à la sécurité et au respect des besoins tant des plus jeunes que des aînés. Ainsi, certaines collaborations ont pris fin, faute d'encadrement suffisant, parce que ce type de projet n'est pas réalisable avec des groupes de personnes âgées désorientées ou présentant des comportements altérés dont les réactions mettent en difficulté les enfants et les puéricultrices.

Ensuite, il convient de faire preuve de vigilance vis-à-vis des aspects médicaux, car les risques de contagion sont bien réels, des enfants vers les seniors et vice versa. La réussite d'un tel projet nécessite du personnel en suffisance, le déploiement d'une énergie importante. Elle implique aussi une réflexion préalable et la mise en œuvre d'évaluation. Dès lors, il importe de laisser à chaque pouvoir organisateur le choix de proposer ce type d'activité. Un appel à projets ou un mécanisme de soutien laisserait moins de souplesse et d'autonomie aux pouvoirs organisateurs pour mener de telles initiatives.

L'ONE ne dispose pas d'étude scientifique démontrant les bénéfices d'une telle approche. Cependant, je reste convaincue que les échanges intergénérationnels et les activités partagées entre la petite enfance et les seniors permettent aux uns et aux autres de passer des moments agréables et de s'enrichir mutuellement. Par ailleurs, la formule pourrait permettre de réaliser des économies d'échelle grâce à la mise en commun d'espaces partagés – comme la cuisine, les locaux pour le personnel, les buanderies ou les réserves – entre le milieu d'accueil et la résidence pour personnes âgées. Ce n'est pas négligeable dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Enfin, l'ONE ne dispose pas d'un recensement exhaustif des initiatives intergénérationnelles existant dans les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée et les précisions sur le modèle de crèche intergénérationnelle.

1.4 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Quelle place pour les écoles de devoirs dans la réforme de l'accueil temps libre (ATL)?»

M. Ersel Kaynak (PS). – La réforme de l'accueil temps libre (ATL) est un vaste chantier qui a été entrepris il y a maintenant plus de six ans. À cet égard, la Déclaration de politique communautaire (DPC) est ambitieuse en ce qu'elle vise à finaliser cette réforme «pour une reconnaissance de l'accueil temps libre comme un troisième lieu de vie de l'enfant», aux côtés de la famille et de l'école. Cette réforme concerne donc tout le secteur de l'ATL, c'est-à-dire l'accueil extrascolaire, les centres de vacances et également les écoles de devoirs (EDD).

Madame la Ministre, j'attire votre attention sur ces dernières structures. À l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les EDD représentent plus de 390 associations reconnues, dont plus de 70 % sont subventionnées; près d'un élève sur 40 y est aujourd'hui inscrit. Au quotidien, elles jouent un rôle essentiel. Quelle place spécifique les EDD occupent-elles dans la réforme de l'ATL? Comment le gouvernement entend-il reconnaître et renforcer leur rôle dans ce futur cadre?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, les EDD font partie intégrante de l'ATL. À ce titre, elles sont pleinement impliquées dans la réforme de l'ATL, notamment par la participation de leurs représentants dans le comité d'orientation. Ce comité a pour mission de travailler sur une vision globale de l'ATL, qui fait de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect de ses droits, de ses besoins et de ses rythmes, le fil rouge de la réforme.

Les EDD jouent un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale, en offrant aux enfants et aux jeunes un espace sécurisé et épanouissant, en dehors du cadre scolaire, tout en soutenant leur développement intellectuel, leur émancipation sociale, leur créativité et la participation citoyenne. Elles contribuent également à renforcer les liens avec les familles. En tant que passerelles entre l'éducation formelle et informelle, les EDD constituent un véritable ciment social à l'échelle des quartiers et des communes, en particulier pour les enfants en difficulté ou en décrochage scolaire.

Consciente de cet impact positif et des besoins auxquels les EDD répondent, surtout dans une période où la précarité augmente, je vous promets de veiller à préserver les conditions permettant aux EDD de poursuivre leurs missions. Cette réforme s'inscrit dans une volonté de décloisonnement entre les milieux scolaires et l'ATL, entre l'éducation formelle, informelle et non formelle, afin de favoriser un continuum pédagogique et une alliance éducative au service de tous les enfants et tous les jeunes.

Le gouvernement reconnaît pleinement le rôle essentiel joué par les EDD. Nous resterons attentifs aux éléments issus des travaux du comité d'orientation et nous veillerons à en tenir compte dans la construction du futur cadre de l'ATL, en

agissant au mieux dans l'intérêt des enfants et des jeunes et dans le respect, aussi, des contraintes budgétaires.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse qui me rassurent par rapport à votre engagement, mais je serai quand même attentif à la dynamique de la réforme de l'ATL. Malgré tout le travail accompli à ce jour, j'estime que le secteur reste peu visible, alors qu'il mériterait d'être sous les projecteurs pour que son travail soit reconnu, de même que les bienfaits liés aux activités de ces nombreuses structures qui reposent souvent sur le bénévolat.

Enfin, j'insiste également sur le travail relatif aux adolescents âgés de plus de 15 ans. Cette partie de la population connaît des problèmes de santé mentale et souffre beaucoup. C'est souvent auprès de telles structures que les jeunes trouvent des repères et de meilleures conditions d'apprentissage, ce qui leur permet d'éviter le décrochage scolaire et tous les ennuis qui en découlent. Je serai donc attentif à ce que les EDD aient bien la place qu'elles méritent dans la future réforme de l'ATL.

1.5 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Cyberharcèlement»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le cyberharcèlement est difficile à prendre en charge, car il intervient souvent en dehors du cadre scolaire. Or, l'école est souvent le point de départ du harcèlement, qui se prolonge ensuite en ligne une fois la journée scolaire terminée.

Les moyens d'action de la police sont limités. En Belgique, il n'existe pas de procédure structurelle de prise en charge du harcèlement. Souvent, la solution proposée consiste en un signalement aux plateformes, qui prennent ensuite la décision de bloquer ou non le contenu.

Un récent témoignage paru dans la presse expose la situation difficile qu'a rencontrée Lucie. Sa maman s'est rendue au commissariat, où on lui a conseillé de s'adresser directement aux parents d'un des enfants responsables du cyberharcèlement. Par chance, la maman de Lucie connaissait ces parents et une solution apaisée a pu être trouvée.

Malheureusement, régler les situations de ce type soi-même peut être risqué, notamment si les parents des enfants responsables du harcèlement se montrent hostiles. Encore faut-il d'ailleurs connaître les parents concernés, ce qui n'est pas toujours le cas.

La maman de Lucie dénonce le manque de soutien aux parents, du côté tant de la police que de l'école de sa fille. Ceux-ci n'ont pas été en mesure de proposer une rencontre entre les parents et les enfants concernés afin de trouver une solution. De plus, une partie du harcèlement se déroulant en dehors de l'école, la situation

n'est pas toujours prise en charge par l'établissement scolaire. Pourtant, l'intervention d'un tiers neutre serait souvent plus appropriée.

Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) attire régulièrement l'attention sur les dangers du numérique pour les plus jeunes, notamment le cyberharcèlement. La santé mentale des jeunes est également en jeu. En réponse à l'une de mes questions sur le rapport d'activité du DGDE, vous avez indiqué que des échanges étroits sont menés depuis 2020 entre le Service général du numérique éducatif (SGNE) et le DGDE. À la suite de ce rapport, une réunion spécifique aurait été prévue afin de renforcer la sensibilisation de la communauté éducative aux phénomènes émergents, notamment le cyberharcèlement, les *deepfakes* et l'intelligence artificielle (IA).

Madame la Ministre, quel est le contenu de ces échanges? Quelles mesures concrètes ont-elles été décidées à la suite de la réunion visant à renforcer la sensibilisation de la communauté éducative au cyberharcèlement, aux *deepfakes* et aux défis liés à l'IA?

Un programme-cadre pour soutenir les établissements scolaires dans la gestion du harcèlement a été lancé dès la rentrée scolaire 2023-2024. Il permet l'intervention, pendant quatre ans, d'un opérateur externe spécialisé et agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif vise toutefois essentiellement la prévention et le signalement des cas de harcèlement. Quels outils et quel soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle développer pour la prise en charge des victimes, le cas échéant en partenariat avec les Régions?

Vu les prolongations du cyberharcèlement en dehors du champ scolaire, quels sont les moyens fournis aux opérateurs de l'accueil temps libre (ATL) ou aux opérateurs de jeunesse pour leur permettre de participer au travail de prévention?

Le cyberharcèlement touche à la fois à l'usage du numérique par les jeunes, à leur santé mentale, au milieu scolaire et au cadre familial. En tant que ministre de l'Enfance, quelle est votre analyse de ces différents aspects qui, bien que relevant de plusieurs compétences, concernent directement le bien-être des enfants?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je n'ai malheureusement pas encore eu de retours sur les échanges qui ont eu lieu entre le SGNE et le DGDE lors des réunions portant sur le cyberharcèlement, les *deepfakes* et l'IA. Selon les informations dont dispose mon équipe, la rencontre a eu lieu vendredi dernier. Le SGNE étant une entité de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), je vous invite à poser la question à la ministre de l'Éducation. Il est toutefois convenu que mon équipe garde le contact avec le SGNE afin d'assurer une cohérence et, surtout, un transfert d'informations sur le sujet, et ce, entre les différentes entités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous invite aussi à vous adresser à ma collègue pour obtenir des informations sur les outils et les soutiens mis en œuvre dans le cadre du programme-cadre pour soutenir les établissements scolaires face au harcèlement.

Les opérateurs de jeunesse et de l'ATL jouent un rôle important, parfois de manière indirecte, dans la prévention du cyberharcèlement. Ce sont des acteurs de première ligne et certains d'entre eux sont très proactifs dans la sensibilisation. Je pense notamment aux actions menées par Action Médias Jeunes ou aux ressources proposées par Infor Jeunes pour aider les jeunes à comprendre et à réagir lorsqu'ils sont confrontés à ce problème.

Dans le secteur de la jeunesse, le rôle des travailleurs et des animateurs volontaires est central. Étant souvent des confidents, ils permettent d'opérer une détection précoce et d'offrir un accompagnement adapté. C'est pourquoi j'ai intégré la santé mentale et l'éducation aux médias (EAM) dans la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2029. Le cyberharcèlement et ses conséquences se situent précisément à l'intersection de ces deux domaines. Cela en fait un sujet important à traiter avec l'ensemble des opérateurs de jeunesse. En tout cas, le phénomène sera intégré tant dans les ressources de l'outil à venir que dans les contenus de formation prochainement développés sur ces sujets.

Par ailleurs, beaucoup d'initiatives existent déjà sur le terrain. L'un des défis sera de les rendre plus visibles pour les jeunes eux-mêmes et pour les personnes les entourant. D'autres pourraient être également soutenues par le biais de l'appel à projets «Éducation aux médias». En 2026, celui-ci portera une attention particulière aux projets abordant les différents types de violences, dont le harcèlement, le cyberharcèlement et la diffusion non consentie d'images à caractère sexuel.

En ce qui concerne l'ATL, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) reste en contact avec l'Observatoire du climat scolaire, notamment dans le cadre d'une recherche du Fonds Houtman consacrée au harcèlement dans l'accueil extrascolaire dont les résultats sont attendus au premier semestre de 2026. Par ailleurs, la formation des professionnels constitue un levier essentiel. Plusieurs formations subventionnées existent déjà, tant pour les équipes de promotion de la santé à l'école (PSE) que pour les professionnels et les volontaires de l'ATL.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous adresserai une question écrite au sujet de la réunion entre le SGNE et le DGDE. Ainsi, vos services auront le temps d'obtenir des réponses.

Puisque ma question portait sur la compétence de l'Enfance, je vous l'ai adressée. Toutefois, il serait également intéressant de la poser à vos différents collègues.

1.6 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Suivi préventif et soutien à la parentalité: rôle central des partenaires enfants-parents»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous avons entendu ce matin les responsables de l'ASBL Grandir en santé qui coordonne 23 consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à Bruxelles. Par coïncidence, j'avais justement prévu de vous interroger sur ces consultations, qui constituent un pilier essentiel de la politique de prévention et d'accompagnement des familles en Fédération Wallonie Bruxelles. Les partenaires enfants-parents (PEP'S) y jouent un rôle central: ils accompagnent les futurs parents dès la grossesse, soutiennent la parentalité, participent à la détection précoce des difficultés médicales ou sociales et orientent les familles vers les services adaptés. De récents échanges que j'ai eus avec des professionnels de terrain mettent en évidence la richesse de ce métier, mais également plusieurs questions organisationnelles.

Dès lors, disposez-vous de données actualisées concernant le nombre de PEP's actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment évolue aujourd'hui le recrutement de ces professionnels? Quels sont les titres requis pour exercer cette fonction? Les acteurs de terrain évoquent une charge administrative importante. Des démarches de simplification ou de numérisation sont-elles envisagées?

Par ailleurs, le rôle des consultations ONE est important dans la détection précoce des fragilités familiales et des problèmes de santé mentale. Comment l'ONE articule-t-il ce travail avec les dispositifs existants, notamment les services de santé mentale et l'aide à la jeunesse?

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit qu'une réflexion sera menée pour mieux articuler le travail des sages-femmes et des PEP'S. Pourriez-vous expliquer comment cette collaboration s'effectue sur le terrain et ce qui pourrait éventuellement être amélioré?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – On dénombre 500 consultations ONE et 846 PEP'S. Tous jouent un rôle central dans le suivi préventif des enfants et le soutien aux parents. Les titres requis pour accéder à cette fonction sont fixés par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 7 avril 2020. Historiquement, ils étaient limités aux assistants sociaux et aux infirmières. Depuis lors, les titres admissibles ont été élargis et comprennent les sages-femmes ainsi que les assistants en psychologie, spécialisés en psychologie clinique, psychopédagogie ou psychomotricité. Le recrutement des PEP'S est assuré par un jury de sélection interne à l'ONE.

Pour diminuer la charge administrative de ces équipes de terrain, un logiciel métier, Zéphir, est mis à leur disposition depuis plusieurs mois maintenant. Le développement d'un outil de *business intelligence* doit encore être planifié afin que les PEP'S puissent exploiter pleinement ce nouveau logiciel.

La détection précoce des fragilités familiales et des signes de vulnérabilité psychoaffective entre dans les missions de consultation de l'ONE. Les équipes,

formées au développement psychoaffectif de l'enfant, réorientent les familles vers les services les plus adaptés, notamment celles qui sont spécialisées en santé mentale ou celles de l'aide à la jeunesse. Ces collaborations reposent, d'une part, sur une convention-cadre entre l'ONE, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'aide à la jeunesse et, d'autre part, sur un protocole de collaboration actualisé en 2020 entre l'ONE et les conseillers de l'aide à la jeunesse. En parallèle, les services spécifiques de soutien à la parentalité (SSSP) et les équipes SOS enfants complètent ces dispositifs.

Enfin, l'ONE et moi sommes particulièrement attentifs à la bonne collaboration entre les PEP'S et les sages-femmes. Cela fait l'objet de notre attention suivie. Pour améliorer la compréhension mutuelle, des événements réunissant l'ONE et l'Union des sages-femmes ont été organisés jusqu'en 2020. Des rencontres locales sont toujours encouragées sur le terrain pour favoriser une meilleure connaissance des pratiques de chacun. Des synergies locales apparaissent ainsi dans plusieurs consultations prénatales et se concrétisent par le déploiement de binômes composé d'un PEP'S et d'une sage-femme. L'objectif est d'assurer une collaboration fluide, respectueuse et complémentaire, tout en préservant le choix des familles au cœur du programme «Naître et grandir».

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Lorsqu'un enfant naît, c'est la vie de toute la famille qui change. Certains parents ont alors besoin de soutien, de repères ou encore d'une oreille attentive. Il est dès lors important de valoriser ce métier de PEP'S.

On a parfois envie de réduire les consultations ONE au pesage et au mesurage des enfants, mais il y a aussi un accompagnement psychosocial de l'enfant et de sa famille qui permet de relever des fragilités sociales ou de détecter un début de burn-out parental, comme dans le cas d'une dépression post-partum.

Ce métier est essentiel et je voulais le mettre à l'honneur en félicitant les plus de 800 PEP'S que vous avez mentionnés, Madame la Ministre. Il faut également valoriser les consultations ONE. Elles sont parfois méconnues, mais constituent pourtant un lieu de rencontre important durant les premiers mois de la vie d'un enfant et jusqu'à ses 6 ans.

Les consultations constitueront un vrai point d'attention lors de la rédaction du futur contrat de gestion de l'ONE.

(Mme Stéphanie Thoron, vice-présidente, prend la présidence)

1.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Semaine de sensibilisation du réseau "Parents-Secours"»

M. Eddy Fontaine (PS). – Le réseau «Parents-Secours» a lancé le 9 mars dernier sa semaine de sensibilisation dans plusieurs communes de la province de Liège. Depuis près de quarante ans, cette initiative citoyenne consiste à offrir aux

enfants un lieu sûr où frapper à la porte en cas de difficulté. Les familles d'accueil peuvent apposer une pancarte rouge et signaler de cette manière aux enfants qu'ils peuvent trouver un adulte de confiance capable de les accueillir, de les rassurer et de contacter les services compétents si besoin.

Le réseau s'appuie sur environ 500 familles bénévoles dans une trentaine de communes de la province de Liège. Parmi ces familles, près de 200 proposent un hébergement temporaire d'urgence, pouvant aller jusqu'à 5 jours pour des enfants âgés de 0 à 12 ans. Ces accueils permettent d'apporter un soutien ponctuel lorsque les enfants vivent des situations familiales complexes: séparation difficile, parent isolé confronté à une urgence professionnelle, épuisement parental ou moment de crise nécessitant un relais temporaire.

Les familles qui souhaitent rejoindre le dispositif font l'objet d'un processus de sélection qui comprend notamment des rencontres avec les responsables du réseau, des enquêtes de moralité, ainsi que des vérifications menées par les services de police locaux afin de garantir un environnement sûr pour les enfants.

Madame la Ministre, soutenez-vous les initiatives, telles que celle du réseau «Parents-Secours», qui visent à offrir un lieu sûr de soutien ponctuel aux familles? D'autres dispositifs de ce type existent-ils en Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il des collaborations avec les services de l'aide à la jeunesse? Envisagez-vous d'apporter une aide à ce dispositif, notamment dans la formation des bénévoles ou la coordination avec les acteurs de l'aide à la jeunesse? Comptez-vous développer les réseaux de ce genre dans les autres provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, je souligne d'emblée l'importance de l'engagement citoyen porté par le réseau «Parents-Secours». Depuis de nombreuses années, cette initiative offre aux enfants un point d'appui fiable et un lieu sécurisant lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté ou à une situation d'inquiétude dans leur environnement. Une telle démarche renforce la solidarité de proximité et sensibilise l'ensemble des citoyens à la sécurité et au bien-être des enfants.

Toute initiative visant à proposer un soutien ponctuel aux familles et aux enfants constitue effectivement un relais utile au dispositif existant, pour autant qu'elle s'inscrive dans un cadre rigoureux qui garantit la sécurité des enfants, ainsi que la clarté des responsabilités de chacun. Il importe toutefois de rappeler que les dispositifs citoyens, tels que le réseau «Parents-Secours», ne se substituent pas aux interventions des services spécialisés de l'aide à la jeunesse dont les missions et les responsabilités sont clairement établies par le cadre décrétal.

Le réseau «Parents-Secours», dont le modèle est importé du Canada, constitue à ma connaissance une initiative unique. Selon les informations dont je dispose, il n'existe pas d'autre dispositif équivalent sur notre territoire.

S'agissant de la possibilité de soutenir ou de développer ce type de réseau, je rappelle que ces démarches reposent avant tout sur des dynamiques locales et sur l'engagement volontaire de citoyens ou d'associations. Le rôle des pouvoirs organisateurs est d'en assurer la cohérence avec les dispositifs existants, d'en garantir la complémentarité et de veiller à ce que toute situation nécessitant une intervention spécialisée soit prise en charge par les services compétents.

Je reste toutefois attentive aux initiatives locales qui contribuent à renforcer les solidarités autour des enfants et des familles, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles celles-ci peuvent, dans le respect des cadres institutionnels et professionnels, s'articuler utilement avec les dispositifs d'aide et de protection.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à toutes mes questions. Vous soulignez d'emblée l'importance de l'engagement citoyen. Effectivement, c'est bien de cela qu'il s'agit: un engagement citoyen qui renforce la proximité et l'aide apportée aux jeunes.

Nous sommes bien d'accord sur le fait que le réseau «Parents-Secours», qui œuvre dans la province de Liège, ne se substitue évidemment pas à l'aide à la jeunesse. Néanmoins, ce secteur est, à l'heure actuelle, fort débordé. Une telle initiative vient appuyer l'action de l'aide à la jeunesse.

Il s'agit d'une initiative unique, sans doute inspirée du Canada et du Québec. Nous devrions nous y intéresser, avec toutes les précautions et les balises que vous avez rappelées. Pour le moment, le projet est porté par des dynamiques locales. Pourquoi ne pas ouvrir la réflexion et envisager de l'élargir?

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

1.8 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Mise en place de garderies payantes»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, depuis le mois de janvier, l'entrée dans les écoles communales mouscronnoises n'est gratuite que quinze minutes avant le début des cours. Les parents des élèves qui arrivent plus tôt doivent payer en 0,50 et 1,5 euro. Par conséquent, des enfants attendent devant la porte de leur établissement scolaire pour éviter à leurs parents de débourser des frais supplémentaires. C'est un nouveau coup dur pour la classe moyenne et les familles défavorisées.

L'accessibilité de l'accueil temps libre (ATL) est essentielle pour permettre aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle. Nous vous avons déjà alertée sur le fait que l'accumulation des mesures d'économies prises par les différents niveaux de pouvoir asphyxie le budget des communes, qui se voient contraintes

d'augmenter les taxes de nos concitoyens, parfois au détriment de la scolarité de nos enfants. La réforme fédérale du chômage, qui remet en cause le statut des agences locales pour l'emploi (ALE), menace particulièrement l'organisation des garderies.

Je rappelle que le groupe PS a déposé une proposition de résolution appelant à préserver l'accessibilité financière de l'ATL, et ce, parallèlement à un grand chantier visant à améliorer sa qualité d'encadrement et les conditions d'emploi de son personnel.

Avez-vous connaissance du droit d'entrée appliqué dans les écoles communales de Mouscron depuis le début de l'année? D'autres communes ont-elles décidé de recourir à une taxe semblable? Existe-t-il un système de surveillance des frais de garderie réclamés aux familles au sein des différentes communes?

Mme Glatigny et vous-même vous êtes-vous récemment concertées pour lancer le vaste chantier de la réforme de l'ATL? Quelles mesures compensatoires prendrez-vous pour contrer la marchandisation de l'enseignement engendrée par les économies budgétaires opérées tous azimuts?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai effectivement appris que l'accueil matinal des enfants n'était plus gratuit dans les écoles communales de Mouscron. De nombreuses autres communes réclament également des frais aux parents si leur enfant arrive plus de quinze minutes avant le début des cours. Passé ce délai, la surveillance est assurée par les enseignants.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a été informé de cette modification de la participation financière des parents (PFP), qui reste inscrite dans les conditions fixées par le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret «ATL»). Elle s'élève actuellement à un maximum de 5,49 euros pour un accueil extrascolaire de moins de trois heures.

La diversité des modes de tarification rend difficile la création d'un mécanisme de surveillance des frais de garderie. De fait, il arrive souvent que les factures envoyées aux parents reprennent sans distinction les frais liés au temps scolaire, aux repas chauds et à l'accueil extrascolaire, ce qui complique l'élaboration d'un cadastre précis.

Le comité d'orientation chargé de la réforme de l'ATL se réunit régulièrement. L'objectif est d'aboutir à la création d'une réglementation unique. L'accessibilité de l'ATL reste un point d'attention important. Le comité d'orientation travaille sur ce chantier, ainsi que sur l'amélioration de la qualité de l'accueil, tout en tenant compte des réformes liées aux différentes instances, en particulier la réforme de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) et la réforme des ALE. Ce travail est

mené de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'ATL, de l'accueil extrascolaire, des écoles de devoirs (EDD) et des centres de vacances.

Je suis pleinement consciente de l'importance de l'ATL en tant que véritable troisième lieu de vie pour les enfants et outil indispensable pour les parents. C'est la raison pour laquelle je veillerai à ce que l'ATL trouve toute sa place dans le prochain contrat de gestion de l'ONE. L'appel à projets de 2025-2026 a déjà permis l'engagement de 67 chefs de projets ou accueillants dans les écoles. J'entends bien poursuivre cette dynamique.

Je m'investis activement pour que les préoccupations des travailleurs de l'ATL soient prises en considération lors des réformes. Mes équipes travaillent de manière progressive et structurée, en élaborant des outils durables et en explorant des pistes de solution, le tout en concertation avec mes collègues du gouvernement. Je resterai pleinement mobilisée pour accompagner et soutenir les acteurs de terrain, les enfants et les familles. J'invite l'ONE à faire de même.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, il est important que nous vous fassions part de situations comme celle-ci. À Mouscron, depuis le début de l'année, des enfants attendent dans le froid et sous la pluie devant les établissements scolaires en raison d'un système de tarification! C'est extrêmement regrettable, puisque cela place ces enfants dans une situation de mal-être.

Il est difficile pour certains parents de faire en sorte que leur enfant arrive à l'école dans le dernier quart d'heure précédant le début des cours. Il n'est pas simple de s'organiser entre familles pour faire du covoiturage. Certains parents sont dans l'impossibilité de s'organiser autrement et il leur est difficile d'assumer des frais supplémentaires.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce dossier.

1.9 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Neutralité dans l'accueil temps libre (ATL)»

Mme Véronique Durenne (MR). – À Ottignies-Louvain-la-Neuve, le nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) du Centre de loisirs actifs (CLA) – qui organise les plaines de vacances communales – prévoit désormais une interdiction générale de tout prosélytisme, mais aussi de tout signe ostensible d'appartenance politique ou religieuse sur les sites d'accueil, tant pour les enfants que pour le personnel. Cette disposition, contenue dans l'article 7 du ROI relatif à la neutralité et au respect mutuel, a suscité un vif débat à l'occasion d'une réunion du conseil communal.

La majorité MR-Les Engagés d'Ottignies-Louvain-la-Neuve rappelle qu'en tant que service public, le CLA s'inscrit dans un cadre strict de neutralité, conçu comme le socle indispensable à la multiculturalité et à la tolérance permettant à chaque enfant d'être accueilli et respecté dans son identité au sein d'un groupe

pluriel. Dans cet esprit, l'interdiction des signes convictionnels vise à préserver un climat de sérénité et d'égalité, mais aussi à éviter toute pression ou tout prosélytisme entre enfants pendant les temps de loisirs organisés par la commune.

Madame la Ministre, l'opposition socialiste et écologiste a néanmoins critiqué la portée de cette disposition, estimant qu'une interdiction générale pourrait être perçue comme une mise à distance de certaines identités, comme une condition d'accueil impliquant une forme d'effacement. Le PS local a interpellé la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve sur le risque que les différences soient rendues invisibles et sur la conformité de cette décision avec les valeurs de la Fédération Wallonie Bruxelles, notamment eu égard aux questions de diversité.

Pour le MR, la neutralité – y compris dans l'accueil temps libre (ATL) – est un principe fondamental qui garantit la liberté de conscience de chacun, protège les enfants contre le prosélytisme et leur assure un traitement égal, quelles que soient leurs convictions.

Dès lors, dans quel cadre décrétal en vigueur le débat s'inscrit-il? Confirmez-vous qu'un pouvoir organisateur communal peut, dans le respect des textes en vigueur, opter pour un régime de stricte neutralité interdisant les signes convictionnels visibles pendant les activités de loisirs organisées, dès lors que ce choix vise à protéger tous les enfants contre le prosélytisme et à garantir un climat serein et égalitaire?

Par ailleurs, des clarifications, des recommandations ou un cadre plus explicite à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient-ils être adoptés pour sécuriser juridiquement les communes, les opérateurs de plaines de vacances et les parents quant à la possibilité d'encadrer ou d'interdire le port de signes convictionnels visibles dans les services d'accueil temps libre agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Ce débat s'inscrit dans le cadre du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, qui encadre l'organisation des plaines. Les centres doivent favoriser l'intégration sociale, respecter les différences et adopter une approche multiculturelle. Pour être agréé, un centre de vacances doit respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et de leurs parents, respecter le code de qualité de l'accueil – qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine socio-économique ou culturelle – et, enfin, présenter un projet d'accueil qui inclut un ROI.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), en son article 14, impose le respect de la liberté de penser, de conscience et de religion des enfants, sous la guidance de leurs parents, avec des restrictions possibles, uniquement pour des motifs légaux liés à la sécurité, l'ordre public, la santé, la moralité ou les

droits d'autrui. Dans le cadre du renouvellement d'agréments, l'analyse des projets d'accueil doit tenir compte du respect de la CIDE et du Code de qualité de l'accueil.

Dans ce cadre, au vu du contexte général et sur la base des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), les pouvoirs publics ont la possibilité d'opter pour une neutralité inclusive ou une interdiction stricte de tout signe convictionnel. Dès lors, il me semble opportun de respecter la volonté de chaque pouvoir organisateur de centre de vacances qui est traduite dans son ROI, pour autant qu'il respecte le décret et l'agrément qui l'autorise à opérer et qu'il tienne compte de l'objectif du centre, de son environnement et de sa situation spécifiques.

Pour assurer le respect de la neutralité d'un service public, les responsables, encadrants ou animateurs doivent respecter le ROI en vigueur et les dispositions prises par le pouvoir organisateur. Ainsi, il ne m'apparaît pas nécessaire de légiférer davantage; la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est toujours engagée à respecter les décisions de justice qui font jurisprudence et qui contribuent à clarifier le cadre réglementaire.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse claire. Les pouvoirs organisateurs ont donc la possibilité d'opter pour la neutralité, comme le dispose l'article 7 du ROI du CLA. Vous avez parlé du cadre décrétal. Les activités de l'ATL relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'inscrivent dans un cadre d'inclusion, de bien-être des enfants et du respect des libertés fondamentales.

Mon groupe réaffirme aujourd'hui que la neutralité est un pilier essentiel du service public. Celui-ci protège les enfants, garantit l'égalité et permet de disposer d'un cadre apaisé dans des environnements collectifs, multiculturels tels que ceux que proposent les opérateurs de l'ATL. Cela a d'ailleurs été rappelé lors du débat qui a eu lieu lors de la réunion du conseil communal à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

1.10 Question de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Maladies cardiovasculaires»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, plusieurs articles de presse ont récemment évoqué le développement d'un passeport numérique destiné à améliorer le suivi des jeunes nés avec une cardiopathie congénitale.

Chaque année, environ 1 200 enfants naissent en Belgique avec une malformation cardiaque nécessitant un suivi spécialisé parfois tout au long de la vie. Au-delà de l'innovation technologique, cet outil met en lumière une question fondamentale: la prévention, l'éducation à la santé et l'accompagnement des jeunes dans la gestion de leur pathologie, notamment au moment charnière du passage de l'adolescence à l'âge adulte. La transition entre le suivi pédiatrique et la prise en

charge adulte constitue en effet une période à risque de rupture de soins. Or, en matière de cardiopathies congénitales, une perte de suivi peut entraîner des complications cardiovasculaires évitables.

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle contribuer à renforcer la prévention auprès des jeunes atteints de cardiopathies congénitales, en synergie avec les autres niveaux de pouvoir? Une collaboration serait-elle envisagée avec les porteurs de ce projet de passeport numérique afin d'en faire un outil pédagogique et de responsabilisation pour les jeunes concernés? Enfin, comment inscrire cette initiative dans une stratégie plus globale de prévention des maladies cardiovasculaires, dès le plus jeune âge, au travers des programmes de prévention en matière de santé?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, ma réponse va être courte. Une maladie congénitale est une anomalie présente dès la naissance et, dans ce cas de figure, les mesures de prévention ne sont pas indiquées. La prévention, l'éducation à la santé et l'accompagnement des porteurs de cette maladie congénitale ne relèvent pas de mes compétences. Par ailleurs, fort heureusement, le jeune public n'est pas concerné par ces maladies cardiovasculaires dans notre pays.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, que vous dire d'autre à part que je vous remercie pour votre réponse. À la base, j'avais posé ma question orale au ministre Coppieters; elle a finalement atterri chez vous. Je vais me repencher sur le sujet et revenir avec cette thématique.

(Mme Stéphanie Thoron, vice-présidente, reprend la présidence)

1.11 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Protection des jeunes face aux contenus suicidaires sur les réseaux sociaux»

M. Eddy Fontaine (PS). – Cette question orale est particulière, car elle a été rédigée par deux stagiaires âgés de 17 ans. En effet, je souhaitais, sur cette question, avoir le regard de jeunes.

Madame la Ministre, une nouvelle fonctionnalité a été annoncée par la plateforme Meta sur Instagram. Elle vise à alerter les parents lorsque leur adolescent effectue de manière répétée des recherches liées au suicide ou à l'automutilation. Concrètement, lorsque certains termes sensibles sont recherchés à plusieurs reprises dans un laps de temps relativement court, une notification pourrait être envoyée aux parents par différents canaux. Il s'agirait d'un courriel, d'un message ou d'une notification dont le but est d'enclencher un dialogue entre parents et enfants et de mobiliser des ressources d'aide.

Les réseaux sociaux sont régulièrement pointés du doigt pour leur rôle dans l'exposition des jeunes à des contenus favorisant la détresse psychologique, les

troubles alimentaires ou encore les pensées suicidaires. Cependant, plusieurs organisations de prévention du suicide ont exprimé des réserves sur ce nouvel outil, estimant qu'une simple alerte parentale ne suffirait pas si les algorithmes continuaient à favoriser la diffusion de contenus problématiques. De plus, le dispositif repose sur l'activation préalable d'outils de supervision parentale et ne concernerait que les adolescents âgés de 13 à 17 ans.

Existe-t-il chez les jeunes une augmentation des situations de détresse psychologique liées à l'exposition de contenus diffusés sur les réseaux sociaux? Qu'en est-il du travail de prévention? Une collaboration existe-t-elle entre les plateformes et vos services sur un travail d'amélioration de la protection, en ligne, des mineurs? Qu'en est-il du travail sur les algorithmes? Quelles initiatives comptez-vous développer dans le domaine de la prévention et de l'éducation aux médias (EAM) pour renforcer le travail de protection et d'accompagnement des jeunes et de leurs parents?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, la question de l'exposition des jeunes à des contenus sensibles sur les réseaux sociaux et plus largement des effets des environnements numériques sur leur bien-être fait l'objet d'une attention particulière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs travaux permettent aujourd'hui de mieux objectiver cette réalité. L'enquête «*#Génération 2024*», menée par Média Animation et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), montre que plus de la moitié des élèves de l'enseignement secondaire déclarent avoir été exposés récemment à des contenus discriminatoires, tandis qu'un tiers d'entre eux déclarent avoir été exposés à des contenus violents ou liés à l'automutilation.

Par ailleurs, selon les données de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), 37 % des jeunes déclarent rencontrer des difficultés d'ordre psychologique. Les analyses scientifiques soulignent toutefois que ces situations sont multifactorielles et que les environnements numériques ne constituent qu'un facteur parmi d'autres.

Face à ces constats, l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles repose principalement sur la prévention, l'EAM et l'accompagnement des jeunes et des adultes qui les entourent. L'EAM constituant un levier essentiel, le CSEM coordonne de nombreuses initiatives visant à renforcer l'esprit critique des jeunes en regard des contenus en ligne, à mieux comprendre les mécanismes des plateformes et à soutenir les parents et les professionnels dans l'accompagnement des usages numériques. Ces actions s'inscrivent également dans des collaborations plus larges, notamment à travers le *Belgian Better Internet Consortium* (B-BICO) qui rassemble différents acteurs de l'EAM et de la protection en ligne des mineurs.

Dans le champ de l'aide à la jeunesse, plusieurs conseils de prévention ont par ailleurs fait de l'usage problématique du numérique et des réseaux sociaux une priorité de leur plan d'action pour 2025-2027. Les services d'aide en milieu ouvert (AMO) travaillent également sur cette question directement avec les jeunes.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans les orientations de la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2029, qui fait du bien-être et de la santé mentale des jeunes un axe prioritaire. Plusieurs projets y sont développés: la formation des encadrants de jeunesse aux réflexes à avoir face à des situations de détresse; l'organisation de rencontres entre acteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de la santé mentale; ainsi que la création d'un outil de référence permettant d'orienter plus facilement les jeunes et les professionnels vers les services d'aide existants.

Enfin, s'agissant plus spécifiquement du fonctionnement des plateformes numériques et de leurs algorithmes, je rappelle que ces questions sont aujourd'hui principalement traitées au niveau européen, notamment à travers le *Digital Services Act* (DSA), qui renforce, pour les grandes plateformes, les obligations de transparence, de modération des contenus et de protection des publics les plus vulnérables.

L'objectif poursuivi par la Fédération Wallonie-Bruxelles est clair: outiller les jeunes, soutenir les parents et renforcer les acteurs de terrain, afin de garantir un environnement numérique dans lequel les jeunes puissent évoluer de manière éclairée, critique et sécurisée.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé tout ce qui existait et tout ce qui allait être créé. Vous avez aussi rappelé que la régulation des plateformes s'effectuait essentiellement au niveau européen, grâce au DSA. La création d'un outil de référence me semble être une bonne solution pour améliorer l'information des jeunes et des parents, puisque l'un ne va pas sans l'autre. Vous avez également rappelé à juste titre les actions importantes des maisons de jeunes, des services AMO et des services de l'aide à la jeunesse, pour lesquels c'est une priorité. Cela doit le rester à l'avenir.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

1.12 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Jeunes et cancer colorectal»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, la présente question était initialement adressée au ministre Coppieters. Puisque le terme «jeunes» est repris dans l'intitulé de la question, celle-ci a toutefois été redirigée vers vous.

Le cancer colorectal concerne majoritairement les personnes âgées. Cependant, de récentes recherches ont démontré que ce cancer touche de plus en plus de jeunes, notamment chez ceux âgés de 15 à 39 ans. Aux États-Unis, ce cancer est devenu

la première cause de mortalité chez les personnes de moins de 50 ans. C'est pourquoi l'âge de début du dépistage a été abaissé de 50 à 45 ans en 2021.

Dans notre pays, 2,6 % des cas recensés en 2023 concernaient des personnes de 40 ans et 1,7 % des cas concernaient des personnes âgées de 16 à 35 ans. Chez les 15-35 ans, 121 nouveaux cas ont été détectés en 2023, contre 47 en 2004. Ces chiffres ne concernent pas une majorité de la population, mais force est de constater une augmentation des cas chez les adolescents et les jeunes adultes.

Dans 90 % des cas, un dépistage à un stade précoce permet la guérison du cancer colorectal. Depuis 15 ans, chez les personnes âgées, l'incidence du cancer diminue grâce à la détection de la maladie. En revanche, chez les jeunes, moins enclins au dépistage, le nombre de nouveaux cas augmente. L'absence de symptômes constitue notamment une des raisons pour lesquelles le dépistage est peu envisagé.

Madame la Ministre, quelles actions de sensibilisation au cancer colorectal pourraient-elles être menées en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des campagnes spécifiques sont-elles envisagées afin d'informer les adolescents et les jeunes adultes des symptômes et des facteurs de risque du cancer colorectal? Des actions de prévention ciblant ces facteurs – une mauvaise alimentation, la sédentarité, la consommation d'alcool – sont-elles développées auprès des jeunes publics? Les médecins scolaires, les infirmiers scolaires et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) reçoivent-ils une formation ou des outils pour mieux détecter ou orienter les jeunes présentant des symptômes? Des discussions sont-elles en cours au niveau fédéral concernant un éventuel abaissement de l'âge recommandé pour le dépistage? Une concertation existe-t-elle entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral afin d'adapter les politiques de prévention face à l'augmentation du nombre de cas chez les jeunes?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la santé des jeunes. Je suis un peu frustrée de devoir vous répondre de manière succincte, comme je l'ai fait précédemment à la question orale de Mme Thoron, et je m'interroge également sur l'orientation de cette question dans notre commission. Comme vous l'avez mentionné, le cancer colorectal concerne majoritairement les personnes âgées. Le personnel de la promotion de la santé à l'école n'est pas formé aux outils ou équipé pour détecter les cancers colorectaux chez les jeunes.

À ma connaissance, aucune concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral n'est en cours afin d'adapter les politiques de prévention face à l'augmentation des cas de cancer colorectal chez les jeunes. Lorsqu'une politique de santé publique concerne les enfants et les jeunes, une concertation est pourtant bel et bien prévue. À titre d'exemple, je vous cite notamment la lutte contre l'obésité chez les enfants et les jeunes ou encore la lutte contre les cancers dus au papillomavirus humain, à laquelle je vous sais attentive.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, même si j'ai été déçue de constater que ma question n'avait pas été transmise à votre collègue, M. Coppieters. Je demanderai à la présidence de commission d'être attentive à ce problème; je suppose que c'est le terme «jeunes» qui a été à l'origine de cette erreur. Ma question concerne la santé, le cancer colorectal faisant actuellement l'objet d'une campagne de prévention. La semaine dernière, je me suis rendue à l'hôpital Tivoli à La Louvière, où j'ai constaté que les murs du hall d'entrée étaient remplis d'affiches concernant la prévention de ce cancer. J'ai appris par le collaborateur de la Région wallonne que cette campagne d'affichage avait lieu une seule journée dans chaque hôpital. Je doute donc que cela touche un jeune public. Or, il est donc important, au vu des pourcentages, de sensibiliser le jeune public à ce problème.

1.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Travail précoce des adolescents de 15 ans: quel signal pour notre politique de jeunesse?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Une récente modification de la législation fédérale relative au travail ouvre désormais la possibilité, pour les adolescents de 15 ans encore soumis à l'obligation scolaire à temps plein, d'exercer certains travaux légers. Un arrêté royal en préparation doit préciser les activités concernées, parmi lesquelles le réassortiment de rayons, l'assistance à la vente ou la tenue de vestiaires.

Si ces tâches peuvent sembler légères, certaines institutions ont déjà tiré la sonnette d'alarme. Le Conseil d'État, le Conseil national du travail (CNT) et, plus récemment, le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes ont exprimé des inquiétudes concernant les conséquences possibles de cette évolution de société. Ils pointent notamment les risques pour la réussite scolaire, le sommeil et l'équilibre des jeunes, mais aussi le risque de reproduction de stéréotypes de genre dans l'accès à certains types d'emplois.

Au-delà de ces préoccupations, cette évolution interroge également le rôle que nous souhaitons donner aux adolescents dans notre société. À l'âge de 15 ans, les jeunes sont encore dans une phase essentielle de construction personnelle, sociale et citoyenne. La Fédération Wallonie-Bruxelles investit depuis longtemps dans un secteur de la jeunesse riche et dynamique: maisons de jeunes, organisations de jeunesse (OJ), mouvements de jeunesse, centres d'expression et de créativité (CEC) ou encore projets d'éducation permanente. Tous ces opérateurs proposent aux jeunes des espaces d'expérimentation, d'émancipation et d'engagement qui se situent volontairement en dehors de la sphère marchande.

Dans une société où la pression économique et la place de l'argent sont déjà très fortes, l'ouverture plus large du travail rémunéré pour les jeunes de 15 ans risque d'orienter une partie d'entre eux vers des activités marchandes, au détriment de ces espaces d'apprentissage collectif, de créativité et de participation citoyenne.

Les opérateurs du secteur de la jeunesse nous font d'ailleurs part de leurs inquiétudes à cet égard.

Dans ce contexte, il me semble essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles réfléchisse à la manière de préserver et de renforcer l'accès des jeunes à ces activités non marchandes qui contribuent à leur développement et à leur émancipation.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur l'évolution de la législation fédérale permettant à des jeunes de 15 ans, encore soumis à l'obligation scolaire, de travailler après l'école ou pendant les vacances? Avez-vous été consultée, en tant que ministre de la Jeunesse? Le secteur de la jeunesse a-t-il été associé aux réflexions sur les conséquences possibles de cette mesure pour les jeunes et leurs parcours?

Partagez-vous l'inquiétude exprimée par plusieurs opérateurs quant au risque de voir certains jeunes se détourner des activités du secteur de la jeunesse au profit d'un travail rémunéré précoce?

Enfin, quelles initiatives la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle envisager pour renforcer encore l'accès et l'attractivité des activités proposées par le secteur de la jeunesse pour les adolescents et les adolescentes de 15 ans, afin de préserver ces espaces essentiels d'émancipation, d'engagement et de construction citoyenne face à la tentation du travail rémunéré?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, comme je l'ai indiqué le 4 mars dernier en réponse à une question d'actualité de Mme Agic, le travail étudiant peut être, dans certains cas, un facteur d'émancipation. Il offre au jeune une première découverte du monde professionnel, un développement de son autonomie et une expérience valorisable dans la suite de son parcours. Cependant, il ne doit jamais devenir un frein au bien-être, à la scolarité ou à l'équilibre de vie des jeunes.

Les avis du Conseil d'État, du CNT et du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes ont mis en évidence des risques réels, notamment au sujet de la réussite scolaire, de la charge mentale et des stéréotypes de genre. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative d'écrire au ministre Clarinval pour attirer son attention sur ces éléments et sur l'importance de prendre pleinement en considération ces avis.

Il est vrai que ni la Fédération Wallonie-Bruxelles ni les acteurs du secteur de la jeunesse n'ont été directement associés à la préparation de cette mesure. Cela n'a toutefois pas empêché le secteur de faire entendre sa voix à travers plusieurs interpellations et prises de position publiques. Les messages qu'ils nous ont transmis sont nuancés. Certains expriment des inquiétudes, notamment quant au risque de détourner les jeunes de leurs espaces de loisir, d'expression ou

d'engagement, qui sont des espaces auxquels ils ont droit et qui jouent un rôle essentiel dans leur développement. D'autres soulignent que cette possibilité de travailler peut répondre à des besoins réels, qu'ils soient économiques, sociaux ou liés, tout simplement, au désir d'autonomie.

Dans ce contexte, il est essentiel que le travail éventuel des jeunes de 15 ans résulte d'un choix éclairé et volontaire et qu'il ne soit jamais la conséquence d'une contrainte économique ou familiale. Face à cette évolution, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle déterminant à jouer. Plus que jamais, nous devons soutenir les OJ, les centres de jeunes (CJ) et l'ensemble des opérateurs du secteur afin qu'ils continuent à proposer des activités adaptées à tous les publics, qu'ils soient adolescents ou non, accessibles financièrement et territorialement, attractives et correspondant aux besoins et aux réalités des jeunes d'aujourd'hui.

C'est tout le sens du travail que nous menons dans le cadre de la Trajectoire «Jeunesse»: renforcer la territorialité de l'offre afin que chaque jeune, où qu'il vive, puisse accéder à un lieu d'expression ou de participation; simplifier la charge administrative pour permettre aux associations d'être toujours plus proches du terrain et des jeunes; améliorer la visibilité de l'offre du secteur de la jeunesse ainsi que la compréhension de ce qu'elle peut apporter aux jeunes.

Je suis convaincue que la meilleure manière de préserver les espaces non marchands d'émancipation, d'engagement et de créativité est de les rendre encore plus identifiables, connus et reconnus afin que chaque jeune, qu'il ait plus ou moins de 15 ans, puisse avoir un lieu où vivre ses expériences de jeunesse.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, comment réagissez-vous au fait de voir que des politiques sont menées dans votre dos, sans que vous soyez consultée? Qu'est-ce que cela fait de constater que le gouvernement fédéral lance des projets qui fracassent toutes les initiatives que vous essayez de prendre pour le secteur de la jeunesse? Le gouvernement fédéral est en train de faire mal au secteur de la jeunesse et aux finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout cela pour de l'argent facile.

Je ne suis pas, par principe, opposé à ce que des jeunes puissent avoir une expérience professionnelle, se lever à l'heure, aller travailler et prendre des responsabilités. Cela peut être intéressant, mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment de leur «job» premier, à savoir réussir à l'école et être en mesure d'avoir un parcours scolaire exemplaire.

Le secteur de la jeunesse ne manque pas simplement de visibilité. Ce n'est pas en lui offrant plus de visibilité que vous l'aiderez. Il a besoin d'une vraie politique structurelle et notamment des moyens qui en découlent. Le moratoire de deux ans sur les nouvelles demandes d'agrément et les sauts de classe est dès lors une très mauvaise nouvelle pour le secteur.

Aujourd'hui, une pression sociale et économique s'exerce sur les jeunes. Quand des employeurs menaceront les jeunes, en leur disant que s'ils ne viennent pas travailler au moment souhaité, ils seront mis sur liste d'attente la prochaine fois, ils exerceront une réelle pression sur ces derniers. Tout cela pour des tâches qui, auparavant, étaient réalisées par des personnes peu qualifiées. Une telle mesure ne crée pas de l'emploi; elle transfère l'emploi d'une population peu qualifiée qui cherche du travail vers des jeunes parfois purement et simplement exploités.

Dans la vision de société portée par Ecolo, les jeunes développent des projets dans des maisons de jeunes plutôt que de vendre des hamburgers chez McDonald's.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Système de priorité d'accès aux places en crèche», de Mme Margaux De Re, intitulée «Développements informatiques de l'ONE», et de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Plus de 1 500 enfants dorment dans la rue à Bruxelles», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulées «Milieux d'accueil sous pression: interpellation de l'échevine de Verviers et grève du 12 mars», «Impact d'une potentielle crise énergétique sur les milieux d'accueil» et «Comment faire en sorte que les papas passent plus de temps avec leurs enfants?», et de Mme Françoise Schepmans, intitulées «Participation des jeunes aux commémorations des attentats du 22 mars» et «Robotisation des liens sociaux chez les jeunes», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h00*.